BULLETIN D'INSCRIPTION

Formations « à titre individuel » , Adultes et ''Teens''

INSTITUT CORÉEN
한 국 어 학 원
THE KOREAN INSTITUTE

Participant au cours de coréen

Mme/Mlle/Mr NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE *(domicile)* _____

CODE POSTAL _____VILLE _____ TÉL FIXE _____

EMAIL _____ TÉL PORTABLE _____

NATIONALITÉ _____ PROFESSION _____

DATE DE NAISSANCE *(si moins de 18 ans)* _____/_____/_____

*Si vous êtes **mineur** merci de préciser le responsable légal : Père / Mère / autre :*_____

NOM : _____ PRÉNOM : _____

Téléphone : _____ email : _____

En cas d'urgence, le responsable légal autorise l'Institut Coréen à prendre toute mesure nécessaire pour son enfant désigné ci-dessus.

AVEZ-VOUS DÉJÀ UN NIVEAU EN COREEN ? ☐ NON ☐ OUI
Dans l'affirmatif, veuillez nous contacter afin de prendre rendez-vous pour un test de niveau si vous ne l'avez pas encore passé.

AVEZ-VOUS DÉJÀ SUIVI DES COURS À L'INSTITUT COREEN, L'INSTITUT JAPONAIS OU L'INSTITUT CHINOIS ? ☐ NON ☐ OUI
Dans l'affirmatif, merci de nous indiquer votre numéro client : _____
pour être dispensé(e) du règlement des frais d'inscription à l'Institut.

COURS SOUHAITÉ (1ER CHOIX) GROUPE N° : | | | | | *Date de démarrage :* _____/_____/20____

SI VOUS VOUS INSCRIVEZ EN LISTE D'ATTENTE POUR LE GROUPE CI-DESSUS, MERCI DE BIEN VOULOIR CHOISIR UN DEUXIEME GROUPE :

COURS SOUHAITÉ (2EME CHOIX) GROUPE N° : | | | | | *Date de démarrage :* _____/_____/20____

PENSEZ-VOUS POUVOIR BÉNÉFICIER DU TARIF RÉDUIT ? ☐ OUI ☐ NON
(Si vous avez répondu oui, veuillez vous munir d'un justificatif le premier jour des cours)

POURQUOI SOUHAITEZ-VOUS APPRENDRE CETTE LANGUE ?

_____

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU L'INSTITUT COREEN ?

_____

Bienvenue à l'Institut Coréen !

- *Veuillez lire attentivement nos Conditions Générales au verso et signer dans l'emplacement prévu, avant de nous retourner ce bulletin.*
- *Veuillez joindre un chèque d'un montant de 35 euros (frais d'inscription valable à vie) libellé à l'ordre de **« INSTITUT JAPONAIS IND ».***
- *Les frais de scolarité sont dûs avant le début des cours, sauf pour les stages intensifs pour lesquels un acompte de 30% du montant du stage (minimum 80 euros) doit nous être remis avec vos frais d'inscription.*

(TSVP)

INSTITUT COREEN

• Formations à titre individuel de Coréen •

CONDITIONS GENERALES

1. **Les formations :** L'Institut Coréen, ci-après dénommé IJ, s'engage, dans la mesure du possible, à dispenser les formations de Coréen selon les principes de sa propre méthode et à apporter tout support nécessaire à cette formation. Les formations « à titre individuel » incluent les cours extensifs, les stages intensifs et semi-intensifs, et les cours particuliers et semi-particuliers. L'action de formation entre dans la catégorie des actions prévues par le code du travail entre un organisme de formation et une personne physique qui entreprend une formation à titre individuel et à ses frais (article L920-13 du Code du Travail). Elle a pour objectif l'acquisition, l'entretien ou le perfectionnement des connaissances.

2. **Les formateurs :** Toutes nos formations sont assurées par des formateurs de langue maternelle coréenne ayant un niveau universitaire ou ayant suivi une formation pédagogique dispensée par IJ.

3. **Niveau de connaissances préalables nécessaire :** Aucune connaissance préalable n'est nécessaire pour les formations « grand débutant ». Pour les formations « non-débutant », il est nécessaire d'avoir, avant l'entrée en formation, un niveau de connaissance adéquat dans la langue choisie. Ce niveau sera déterminé lors d'une évaluation de niveau effectuée par IJ préalablement à l'entrée en formation.

4. **Inscription :** Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception par IJ d'un Bulletin d'Inscription dûment rempli et signé, accompagné d'un versement des frais d'inscription perpétuels de 35 euros. Ce Bulletin d'Inscription tient lieu de contrat de formation professionnelle. La réservation d'une place dans une de nos formations « à titre individuel » ne pourra devenir définitive avant que l'inscription soit confirmé par IJ. De plus, un acompte, de 60 euros pour les cours extensifs, ou de 30% du montant du stage (minimum 80 euros) pour les stages intensifs et semi-intensifs , ainsi que pour tout cours particulier/semi-particulier, à valoir sur les frais d'enseignement doit être réglé au moment de la réservation pour la formation souhaitée (en plus des frais d'inscription).

5. **Réinscription :** Les réinscriptions ne seront prises en compte qu'après réception par IJ d'un Bulletin de Réinscription dûment rempli et signé, accompagné d'un versement des frais d'enseignement d'un module de 3 mois, sauf quand vous disposez d'un report d'heure de plus de 6 heures pour les cours « Classique » ou plus de 12 heures pour les cours « Rapide ». La réservation d'une place dans un de nos cours extensifs ne pourra devenir définitive avant que l'inscription soit prise en compte par IJ.

6. **Frais d'enseignement :** Le solde des frais d'enseignement de la formation doit être intégralement réglé au plus tard 15 jours avant le démarrage de la formation, y compris le coût du matériel pédagogique, faute de quoi la réservation sera considérée comme étant annulée par le stagiaire. Pour les cours extensifs, les modalités de paiement vous seront adressées lors de la réservation d'une place. Les formations payées ne peuvent en aucun cas être cédées à un autre stagiaire.

7. **Tarif réduit** : Certaines personnes (étudiants, demandeurs d'emploi, retraités, etc.) peuvent bénéficier sur présentation d'un justificatif, du tarif réduit sur nos formations en petit groupe uniquement. Le tarif réduit n'est jamais cumulable avec d'autres remises. IJ se réserve le droit de ne pas accorder le tarif réduit sans avoir à donner de justification.

8. **Durée de la formation :** La formation commence à la date indiquée sur le bulletin. Les stagiaires peuvent choisir un module de 3 mois, de 6 mois, de 9 mois, ou une autre durée convenue à la réservation. Avant l'échéance de la période réservée, les stagiaires peuvent renouveler leur réservation dans le même groupe en choisissant le même module ou un autre module, accompagnent du paiement des frais d'enseignement. Faute de renouvellement 7 jours après l'échéance, IJ a la liberté d'accorder la place dans le groupe à un autre stagiaire sans aucune formalité particulière. Pour tous nos programmes extensifs, la réservation d'une place pour le cours souhaité sera faite pour une période consécutive sans interruption. Les formations ne peuvent être suspendues.

9. **Échelonnement de paiement :** Les stagiaires qui règlent un cours extensif par module de 3, 6 ou 9 mois, ainsi que ceux qui règlent un stage GO ou Nihonbashi ont la possibilité d'échelonner les paiements au fur et à mesure du déroulement de la formation. Pour bénéficier de cette facilité de paiement, l'ensemble des chèques correspondant à la somme due doit être remis au moment de paiement des frais d'enseignement.

10. **Cours particuliers et semi-particuliers :** Pour nos cours particuliers et semi-particuliers le déroulement des formations et la durée du stage doivent être convenus à la réservation. Le paiement du montant total du stage, ainsi que le matériel pédagogique est dû avant le début du stage. Cependant, en fonction du déroulement, le paiement peut se faire en deux ou plusieurs fois, au moyen de deux ou plusieurs chèques, d'un montant total équivalent à celui du stage complet, l'ensemble des chèques nous étant remis en même temps avant le début du stage. En cas d'abandon, aucun chèque ne pourra être restitué et les présentations ne peuvent êtres arrêtées ou suspendues.

11. **Nombre de participants :** Le nombre de participants inscrits aux programmes extensifs est limité à 9 personnes par groupe. Néanmoins IJ se réserve le droit, le cas échéant, de permettre à 11 personnes d'assister à un cours quand il s'agit d'un cours d'essai et/ou d'un cours de rattrapage.

12. **Cours de rattrapage** : Ce service n'est valable que pour les personnes qui suivent les cours extensifs en petits groupes. Il permet à l'élève qui, exceptionnellement, n'a pas pu assister à son cours habituel, quelle qu'en soit la raison, d'assister gratuitement à un autre cours en petit groupe mais uniquement dans la limite des places disponibles dans un autre groupe de même niveau. Pour bénéficier de ce système, l'étudiant doit continuer de suivre son cours habituel et rester à jour avec le paiement des frais d'enseignement. En conséquence, il n'est jamais possible pour l'étudiant de prolonger son inscription au-delà de la période qu'il a réservée pour cause d'absence à des cours durant cette période. Chaque étudiant peut demander jusqu'à un maximum de 4 cours de rattrapage par année scolaire pendant la période de son inscription. Les possibilités de rattrapage non utilisées dans l'année ne peuvent se cumuler l'année scolaire suivante. Toute demande doit être faite par le formulaire réservé à cet effet avant le(s) cours que vous allez manquer, selon les modalités indiquées sur le formulaire.

13. **Test de niveau :** Pour les cours extensifs, des tests de niveau sont organisés à l'entrée en formation (sauf débutants) et à la fin d'année scolaire pour évaluer les acquis des stagiaires. Un test peut être organisé également à la demande des stagiaires.

14. **Annulation par le client:** Les frais d'inscription réglés ne peuvent êtres remboursés que dans le cas d'annulation de formation par IJ avant son démarrage. Pour les cours extensifs et les stages intensifs et semi-intensifs, si une annulation est faite par le stagiaire plus de 28 jours avant la date de démarrage de cours, l'acompte serait remboursé. Si l'annulation intervient entre 28 et 15 jours avant la date de démarrage, une indemnité forfaitaire égale à 60 euros sera retenue par IJ (en plus des frais d'inscription de 35 euros). Si l'annulation intervient moins de 15 jours avant le début des cours, une indemnité égale aux sommes versées (quel que soit le montant) sera retenue par IJ. En l'occurrence si le stagiaire ne se présente pas ou ne règle pas le solde au premier jour du cours. Si l'annulation intervient après le début des cours, aucune annulation ni dédommagement n'est possible. En cas d'abandon, les sommes versées ne pourront êtres remboursées et une indemnité égale aux frais de formation sera due par le stagiaire. En cas d'étalement des paiements, aucun chèque ne pourra être restitué et les présentations des chèques ne pourront êtres ni arrêtées ni suspendues. Pour les cours particuliers et semi-particuliers, aucune annulation d'une réservation n'est possible. En cas d'étalement des paiements, aucun chèque ne pourra être restitué et les présentations des chèques ne pourront êtres ni arrêtées ni suspendues. Les rendez-vous pris pour les cours peuvent êtres reportés avec un préavis d'une semaine minimum.

15. **Changement du groupe :** Vous pouvez changer de groupe une fois sans frais par année scolaire, mais uniquement dans la limite des places disponibles. Un changement de groupe ne permet pas une suspension de décompte des crédits d'heure pendant la période entre le dernier cours sur l'ancien groupe et le premier cours sur le nouveau groupe. Pendant cette période, les crédits d'heure seront décomptés comme si vous aviez continué votre cours sur l'ancien groupe sans interruption.

16. **Fermeture du groupe :** IJ se réserve le droit de fermer les cours pour lesquels un nombre insuffisant d'élèves aura été inscrit.

17. **Force majeure et Annulation par IJ :** En cas de force majeure ou si le nombre de participants est insuffisant ou devient insuffisant au cours de la formation, IJ se réserve le droit d'apporter une modification au déroulement de la formation, de proposer une formule de remplacement, de reporter la date de la formation ou, si aucune autre solution n'est envisageable, d'annuler la formation. Toutefois, en cas d'annulation de notre part, les sommes versées peuvent bien évidemment toujours être restituées en totalité ou au prorata temporisa des heures de cours suivies.

18. **Autorisation de prise en photo et/ou** vidéo : L'Institut peut être amené à prendre des photographies ou des vidéos de vous ou de votre enfant lors des cours et à les utiliser sur tous ses supports de communication sans limite ni de temps ni de lieu. L'Institut se réserve la possibilité de céder les droits d'utilisation de ces photos à l'ensemble de ses filiales, qui pourront les utiliser dans les mêmes conditions. Si vous ne souhaitez pas que vous ou votre enfant soit pris en photo ou en vidéo, nous vous remercions de faire une lettre indiquant votre refus à la direction de l'Institut.

19. **Réservation de droit et mentions légales :** IJ se réserve le droit de modifier les Conditions Générales et les tarifs sans préavis et à tout moment. Les formations objets des présentes sont organisées par l'Institut Notre Dame (N° déclaration d'existence : 11780737578 ; SIRET : 441 146 198 00029) sous licence accordée par FORASIA Limited comprenant l'usage de la marque « Institut Coréen ».

20. **CNIL** : IJ traite les inscriptions informatiquement. Les stagiaires ont un droit d'accès aux données les concernant sur simple demande écrite.

"JE DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES AVANT ET RECONNAIS LES ACCEPTER SANS RESERVES"

FAIT À _____ **Le** _____/_____/20_____

Signature(s) précédée(s) de la mention "lu et approuvé" :